

DEPARTEMENT  
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BOULOGNE SUR MER

## COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE  
DESVRES

Le 19 décembre 2016

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : [communedecolembert@wanadoo.fr](mailto:communedecolembert@wanadoo.fr)

site internet : [www.colembert.fr](http://www.colembert.fr)

### INFORMATIONS MUNICIPALES

#### HORAIRES D'OUVERTURE PENDANT LES VACANCES DE NOEL :

##### LA MAIRIE

Le Mardi 20 décembre de 9h00 à 12h00 et de 14H00 à 17H30

Le Lundi 26 décembre de 14H00 à 17H30

Le Mardi 27 décembre de 14H00 à 17H30

**Le Samedi 31 décembre de 9H00 à 11H00**

##### LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque est fermée du 19 décembre au 3 janvier inclus (réouverture le 4 janvier).

*Dès la rentrée, de nouveaux livres seront à votre disposition (tract joint).*

##### L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

L'Agence Postale Communale située 27, rue principale est ouverte au public

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11h 30

Contact téléphonique : 03. 21. 30. 19. 18

#### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription sur les listes électorales est à effectuer avant la fin de l'année 2016.

Il suffit de se présenter en Mairie avec sa carte d'identité et un justificatif de domicile (EDF, tél...).

**Cette inscription doit se faire au plus tard**

**Le Samedi 31 décembre de 9h00 à 11h00**

#### VŒUX 2017

A l'occasion de la nouvelle année la Municipalité convie l'ensemble de la population à l'échange de vœux :

**Le vendredi 6 janvier à 19 heures**

**A la salle polyvalente**

## **AVIS AUX PROPRIETAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES**

Les chiens ne doivent pas divaguer sur la voie publique. Il appartient à leur propriétaire de les maintenir attachés ou enfermés afin d'éviter les agressions des piétons et des cyclistes circulant sur la voie publique.

Les promeneurs accompagnés d'animaux domestiques sont tenus de les surveiller, de ramasser les excréments déposés sur les trottoirs puis de les jeter dans les poubelles afin de préserver les lieux.

## **RECRUESCENCE DE VOLS**

La gendarmerie nous recommande d'être vigilants et de leur signaler tout fait anormal ou tout véhicule et/ou individu suspect **en appelant le 17.**

Il est également rappelé aux personnes seules ou âgées de ne pas ouvrir leur porte à des individus qu'elles ne connaissent pas et qui ne les auraient pas informés préalablement de leur passage.

## **RECENSEMENT**

Le recensement est nécessaire et obligatoire.

Tous les garçons et les filles sont tenus de se faire recenser à partir du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.

Une attestation de recensement leur sera remise; elle est indispensable pour passer les examens, les concours ou le permis de conduire.

Les jeunes concernés sont priés de se présenter au secrétariat de Mairie munis de leur livret de famille.

## **CROSS DE L'EPIPHANIE**

Adultes et enfants, venez participer au cross de l'épiphanie, qui aura lieu dans le parc du château **le dimanche 8 janvier 2017** (tract joint)

***L'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes  
de fin d'année***